

L'HISTOIRE DE LA PHARMACIE EN TUNISIE

(LE DÉBUT DE LA PHARMACIE)

LES PREMIERS TEXTES RÉGLEMENTAIRES

| Nature du texte Juridique | Date | Sujet |
|---------------------------|-------------|--|
| DÉCRET BEYLICAL | 15/07/1888 | <p>condition d'exercice de la pharmacie d'officine</p> <p>art (1) : nul ne pourra exercer la profession de pharmacien dans tout l'étendu du territoire de la gérance s'il n'est possesseur d'un titre lui donnant ce droit dans le pays ou il lui a été accordé</p> <p>art (2) et (3) tout pharmacien doit déposer le titre dont il est porteur, il sera vérifié par le gouvernement puis, si il est reconnu valable sera enregistré</p> <p>art (5) les autorisation temporaires de vente de médicaments données à une ou plusieurs personnes dans les localités trouvant sans pharmacien ni médecin .</p> <p>art (6) les non pharmaciens autorisés ne peuvent vendre que des médicaments d'usage . courant et en dehors de liste</p> <p>art (7) aucun pharmacien ne peut tenir plus d'une officine qu'il doit la tenir personnellement</p> <p>art (10) il est interdit aux pharmaciens d'avoir une convention avec un médecin .</p> <p>art (11) le pharmacien peut délivrer librement les substances et les spécialités non dangereuse. pour les médicaments dangereux, il doit exiger une prescription écrite celle ci doit être transcrite sur un registre .</p> <p>art (16) l'inspection par un commission composée de 2 médecins , 2 pharmaciens et un officier de police .</p> |
| DÉCRET BEYLICAL | 09/11/19 03 | pour l'exercice d'une profession de santé , il faut être porteur d'un diplôme délivré par l'état |

L'HISTOIRE DE LA PHARMACIE EN TUNISIE

(LE DÉBUT DES PHARMACIENS)

Vers la moitié du XIX^{ème} s, il n'y avait pas de pharmaciens diplômés d'université exerçant en TUNISIE. L'ouverture d'une pharmacie était pourtant libre, puis il n'y avait pas de textes législatifs réglementant la profession pharmaceutique. Un pharmacien diplômé italien, s'installe à TUNIS vers 1850. Il forma des jeunes préparateurs qui furent autorisés par la suite à exercer, ayant appris le métier sur le tas. Les consultations se faisaient à l'arrière-salle ou dans un local attenant. Les médecins qui pratiquaient à cette époque en Tunisie avaient leurs propres pharmacies qui leur préparaient "ses remèdes" selon les formules. Le client passait ensuite à la salle de vente pour l'exécution de l'ordonnance. Cette pratique donnait lieu à tous les abus. A Tunis c'était particulièrement au SOUK EL BLAT que se regroupaient les droguistes, détenant les drogues traditionnellement recommandées.

LES PREMIER PHARMACIEN TUNISIENS, en 1913 il existait en Tunisie une trentaine de pharmaciens tolérés. Les pharmaciens diplômés étaient surtout des français, des italiens, des tunisiens musulmans parmi lesquels **ALI BOUHAJEB, HASSEN BEN CHEIKH, JELLOUL BEN CHERIFA**, et qui seront rejoints par **Salah darghouth et NOUREDINE ZAOUCHE en 1932, MOHAMED SOUISSIE 1933, AMEUR BEN CHERIFA** et **MOHAMED BEN HAMOUDA** 1934.

ALI BOUHAJEB, fut le premier pharmacien diplômé. Il ouvre sa première pharmacie à la rue al jazira mais ayant été boycottée par les habitants du quartier, en majorité française à cause de son origine tunisienne, il a fini par transférer son officine au quartier d'el Halfaouine jusqu'en 1956.

(LE DÉBUT DES PHARMACIES)

LA PREMIÈRE PHARMACIE, au sens moderne du terme, qui se soit installée en Tunisie, appartenait à **SINIGAGLIA**. Elle était dénommée "**PHARMACIE DE LION**". Elle se situe à la rue de la commission.

Lors de l'établissement du protectorat français en TUNISIE, en 1881, on comptait 9 pharmacies à Tunis:

*6 appartenaient à des européens. (Sinigaglia, santi-Xuereb, barsotti, baldocci, chabert.)

*3 appartenaient à des israélites tunisiens (Nahmias, allal et Zeitoun)